CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Procès-Verbal

Séance du 20 AVRIL 2026 à 20h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AURIBAIL s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale en date 2 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Serge MARQUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers votants : 8
Date de Convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

PRESENTS : M. MARQUIER Serge, M. HAMOUDI Alain, Mme BONSIRVEN Béatrice, Mme CAYUELAS Adeline, M. FLORENSA Gabriel, M. LETULLE Frédéric, Mme SCAPIN Ludivine et M. VANSOËN Mark.

EXCUSES : Mme MARQUIER Sophie, M. PRUD'HOMME David-Fitzgerald et Mme VIEL Lucie.
ABSENTS : -

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers et propose de désigner Monsieur HAMOUDI Alain en tant que secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

2026- 3/1 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, c'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Section de Fonctionnement :

Dépenses	116 710.64 €
Recettes	176 978.96 €
Résultat de l'exercice	60 268.32 €
Excédent / déficit antérieur reporté	11 481.45 €
Résultat cumulé de Fonctionnement	71 749.77 €

Section d'Investissement :

Dépenses	355 218.11 €
Recettes	237 871.26 €
Résultat de l'exercice	-117 346.85 €
Excédent / déficit antérieur reporté	201 914.13 €
Résultat cumulé d'Investissement	84 567.28 €

Ensemble :

Dépenses	471 928.75 €
Recettes	414 850.22 €
Résultat de l'exercice	-57 078.53 €
Excédent / déficit antérieur reporté	213 395.58 €
Résultat cumulé	156 317.05 €

Reste à réaliser :

Dépenses	165 000.00 €
Recettes	203 000.00 €
Solde des restes à réaliser	38 000.00 €

Voté à l'unanimité.

Pour :	7	Abstention :	0	Contre :	0

2026- 3/2 : Affectation du résultat 2025

Après avoir examiné le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de : **71 749.77 €**
Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement A- Résultat de l'exercice B- Résultats antérieurs reportés **C- Résultat à affecter**	 60 268.32 € 11 481.45 € **71 749.77 €**
Solde d'exécution d'investissement	84 567.28 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	38 000.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	71 749.77 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 2) Report en fonctionnement R 002	60 000.00 € 11 749.77€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Voté à l'unanimité.

Pour :	8	Abstention :	0	Contre :	0

2026-3/3 : Vote des taux 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025 :

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	32.76	32.76
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	71.38	71.38
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	10.56	10.56

Voté à l'unanimité.

Pour :	8	Abstention :	0	Contre :	0

2026-3/4 : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable est la M57, le vote est par nature et par chapitre globalisé et le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chacune des sections.

SECTION	**DEPENSES**	**RECETTES**
FONCTIONNEMENT	185 000.00 €	185 000.00 €
INVESTISSEMENT	831 000.00 €	831 000.00 €
TOTAL	1 016 000.00 €	1 016 000.00 €

Voté à l'unanimité.

Pour :	8	Abstention :	0	Contre :	0

2026-3/5 : Délibération de principe – Dépenses à imputer au compte 623 (Publicité, publications, relations publiques)

Il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.
Sur proposition du Maire, il est envisagé de prendre en charge au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » les dépenses relatives à l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers pour l'organisation des évènements suivants :

- Les manifestations culturelles, sportives et éducatives, inaugurations, fêtes, spectacles, bals, expositions et animations diverses,
- Les diverses cérémonies publiques à caractère officiel,
- Les cérémonies de mariage, baptême républicain ou enterrement,
- Bons et repas des ainés,
- Colis de fin d'année destinés aux aînés et aux agents,

Voté à l'unanimité.

Pour :	8	Abstention :	0	Contre :	0

2026-3/6 : Plan Communal de Sauvegarde

Délibération reportée

2026-3/7 : Redevance d'Occupation du Domaine Public RODP Télécom

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.
Les montants annuels des redevances sont fixés par le gestionnaire du domaine et ne peuvent excéder ceux indiqués à l'article R20-52 du CPCE soit 30€ par km et par artère pour les occupations en souterrain, 40€ par km pour les occupations en aérien et 20€ par m² pour le réseau non linéaire ; précision faite que les supports des artères ne donnent pas lieu à redevance,
Les montants de la redevance sont actualisés automatiquement chaque année au 1er janvier, conformément à l'article R.20-53 du CPCE, sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Voté à l'unanimité.

Pour :	8	Abstention :	0	Contre :	0

Questions diverses :

- Rénovation, isolation de la Mairie : avancé des travaux

N° délibération	Objet	Approuvée	Refusée	Reportée
2026- 3/1	**Approbation du Compte Financier Unique 2025**	X		
2026- 3/2	**Affectation du résultat 2025**	X		
2026- 3/3	**Vote des taux 2026**	X		
2026- 3/4	**Vote du Budget Primitif 2026**	X		
2026- 3/5	**Délibération de principe – Dépenses à imputer au compte 623 (Publicité, publications, relations publiques)**	X		

2026- 3/6	**Plan Communal de Sauvegarde**			X
2026- 3/7	**Redevance d'Occupation du Domaine Public RODP Télécom**	X		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance, Le Maire,